

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14248 / 100625
Bière du Boxer SA, 1032 Romanel-sur-Lausanne
production exploitation – conditionnement
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-14275 / 100503
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication des
coquilles, préparation des résines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H
01.09.2009–31.08.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14274 / 109255
Richemont International SA, 1752 Villars-sur-Glâne
service de sécurité *)
besoins spéciaux de consommation
14 H
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14238 / 100999
Dixi Cylindre SA, 2400 Le Locle
décolletage CNC + came (ravitaillement)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
01.08.2009–31.07.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14267 / 100035
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
production Tetra Recart
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
42 H
01.12.2008–30.11.2011 (Modification)
- 09-14276 / 100503
SAINT-GOBAIN ISOVER S.A., 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication des
coquilles, préparation des résines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
13.04.2007–12.04.2010 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14109 / 101173
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier
département informatique
besoins spéciaux de consommation
6 H, 3 F
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-14146 / 100194
Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR
Fabrication d'articles en matière plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
14.04.2009–31.01.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-14111 / 101173
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier
Micarna SA: viande fraîche
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H, 10 F
01.04.2009–30.06.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14115 / 110802
Crédit Agricole (Suisse) SA, 1010 Lausanne
département informatique: gestion et exploitation du réseau de données de la banque, des filiales et des établissements bancaires sous contrat en Suisse et à l'étranger
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
9 H
01.05.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)
- 09-14118 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, conditionnement et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
171 H, 315 F
06.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)

- 09-14154 / 110641
Fondation Foyer-Handicap, 1228 Plan-les-Ouates
transport de personnes handicapées.
besoins spéciaux de consommation
18 H
22.06.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-14110 / 101173
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier
Préparation des commandes des produits frais, chargement
besoins spéciaux de consommation
32 H, 13 F
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 09-14117 / 110720
Etrali (Suisse) SA, 1227 Les Acacias
Télécommunication: Installation de central téléphonique (ACU-PBX)
pour les bourses
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement)
- 09-14153 / 101785
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne
participations diverses à des expositions régionales
besoins spéciaux de consommation
4 F
28.05.2009–31.05.2012 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-14116 / 108441
Cargill International SA, 1211 Genève 12
négoce international de matières premières (import-export de grains),
service informatique
besoins spéciaux de consommation
27 H, 28 F
11.06.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-14126 / 111502
Medistri SA, 1564 Domdidier
ligne de stérilisation de produits médicaux
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
01.05.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)
- 09-14145 / 100194
Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR
Fabrication d'articles en matière plastique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 H
30.01.2008–31.01.2011 (Modification)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 09-14119 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
production chocolat, secteur: confiserie, conditionnement et expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H, 83 F
06.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

12 mai 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail